# FORÊTS PRIVÉES ET APPROVISIONNEMENT EN BOIS DE SCIAGE AU QUÉBEC

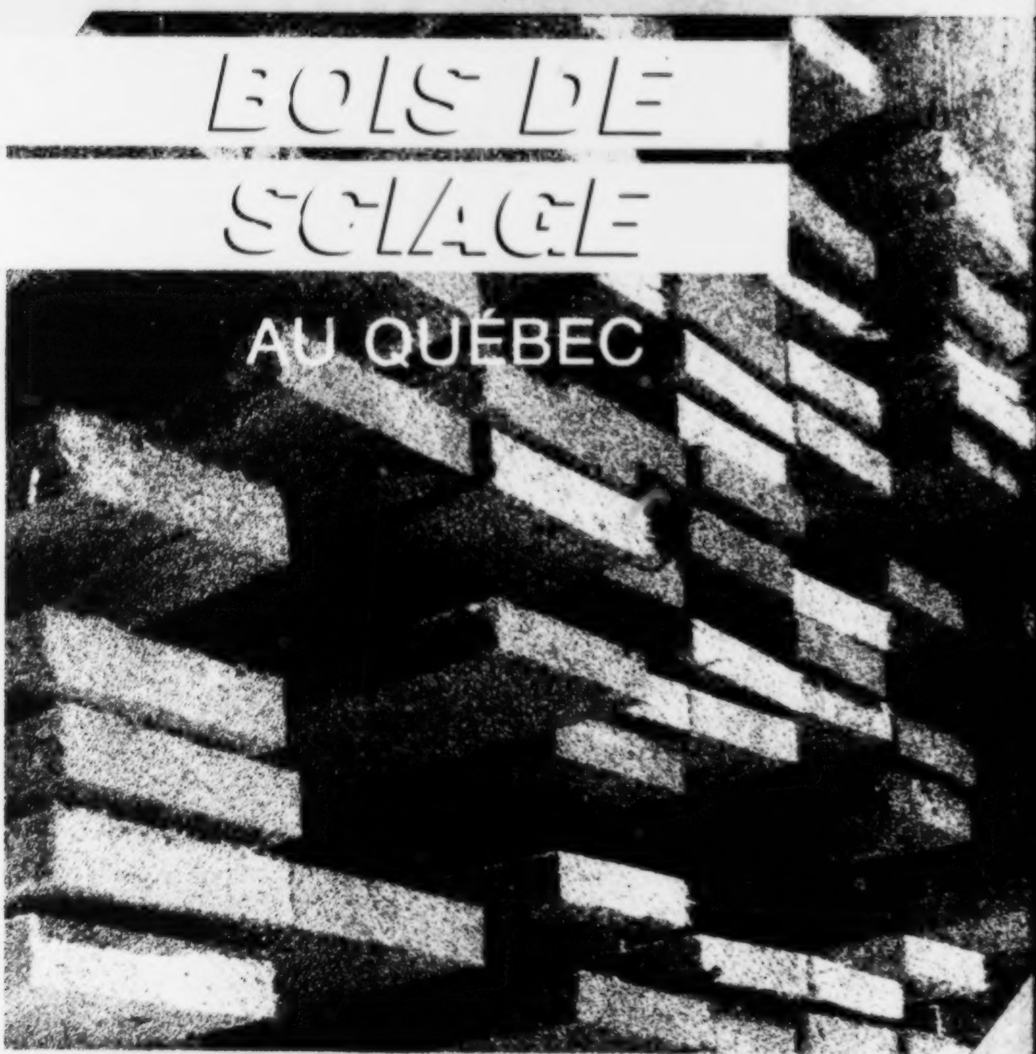

Québec

86-04784/

# FORÊTS PRIVÉES ET APPROVISIONNEMENT EN BOIS DE SCIAGE AU QUÉBEC

PAR

JEAN-PAUL NADEAU, ing.f., Ph.D.

ET

DANIEL MEUNIER, ing.f.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT

Avril 1985

**AVANT PROPOS**

À cause de leur productivité et de leur localisation privilégiée par rapport aux usines, les forêts privées de certaines régions du Québec constituent une source potentielle d'approvisionnement fort intéressante pour l'industrie du sciage. Pourtant, certains propriétaires de scieries déplorent être privés de cette matière première de qualité qui est acheminée massivement vers les usines de pâtes et papiers. En fait, le potentiel québécois en matière de bois de sciage est sous-utilisé. Cette situation est vraisemblablement attribuable au désintéressement des propriétaires privés face à la production de bois de sciage, aux contraintes de mise en marché et aux limites de nos connaissances des massifs forestiers.

Il nous est donc paru nécessaire de mener une enquête pour dégager les conditions qui favoriseraient l'accroissement de l'apport des forêts privées aux approvisionnements des scieries. Cette enquête comportait, entre autres, une évaluation des perspectives et l'analyse des moyens requis pour atteindre l'objectif précité. Elle a été menée en collaboration avec la Fédération des producteurs de bois du Québec (F.P.B.Q.), ses syndicats et l'industrie du sciage, prioritairement dans les régions déficitaires en bois de sciage de qualité ou importatrices de matière première. Dix syndicats et offices de producteurs ont été rencontrés.

Ce rapport présente les résultats de cette enquête. C'est un document de travail provisoire qui pourrait éventuellement s'avérer utile pour l'élaboration de politiques. Il a été préparé, au cours de l'été 1984, sous la direction du Dr Émile Ouellet, adjoint au directeur général de la direction générale de la Planification et du Développement.

**RÉSUMÉ**

La forêt privée québécoise traverse présentement une phase déterminante de son histoire, tant du point de vue aménagement que du point de vue exploitation. De son côté, l'industrie du bois de sciage a connu, au cours des deux dernières décennies, une évolution très rapide qui a modifié sensiblement l'importance relative de la forêt privée comme source d'approvisionnement.

Le présent document présente les résultats d'une enquête menée dans le but de dégager les conditions qui favoriseraient l'accroissement de l'apport des forêts privées aux approvisionnements des scieries. L'analyse des mémoires présentés au comité de consultation sur l'avenir de la forêt privée a permis de dégager les problèmes et les revendications des intervenants du milieu forestier. Par la suite, une consultation effectuée auprès d'organismes provinciaux et régionaux impliqués dans la production et la mise en marché du bois de sciage a permis d'approfondir la problématique et de percevoir les éléments de solution possibles.

Les auteurs ont classé les cinq principaux éléments de la problématique par ordre de priorité.

- prix
- mesurage
- alternatives d'approvisionnement
- mécanisation
- information / motivation.

Les différents moyens d'action ont été regroupés selon trois grands objectifs qui favoriseraient une contribution accrue des forêts privées à l'approvisionnement des scieries. Les trois grands objectifs retenus sont les suivants:

- motiver les propriétaires forestiers à produire du bois de sciage;

- utiliser la matière ligneuse de façon aussi efficace que possible;

- aménager la forêt en fonction de la récolte de bois de sciage.

Les moyens d'action identifiés sont des propositions d'orientation susceptibles de modifier et d'augmenter l'importance relative de la forêt privée comme source d'approvisionnement de l'industrie du bois de sciage au Québec.

# TABLE DES MATIÈRES


AVANT-PROPOS ........ i

RÉSUMÉ ........ ii

LISTE DES TABLEAUX ........ v

INTRODUCTION ........ 1

1. LA PROBLÉMATIQUE ........ 7

1.1 Mise en marché ........ 7

1.2 Récolte ........ 10

1.3 La forêt ........ 11

1.4 Transformation ........ 11

1.5 Autres éléments ........ 12

1.6 Brève analyse des relations entre les principaux facteurs ........ 12

1.7 Résumé et conclusion ........ 13

2. LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION ........ 14

2.1 Résultats de la consultation ........ 14

2.1.1 Mise en marché ........ 14
2.1.2 Récolte ........ 19
2.1.3 Ressource-forêt ........ 21
2.1.4 Industries ........ 22
2.1.5 Autres éléments ........ 24

2.2 Synthèse globale par région ........ 25

2.2.1 Abitibi-Témiscamingue ........ 25
2.2.2 Québec ........ 34
2.2.3 Beauce ........ 38
2.2.4 Estrie ........ 44
2.2.5 La Pocatière ........ 46
2.2.6 Bas-Saint-Laurent ........ 48

2.3 Résumé de la consultation ........ 54

CONCLUSION ........ 59

ANNEXE 1 : Calendrier des rencontres ........ 60

ANNEXE 2 : Éléments du questionnaire ........ 61

BIBLIOGRAPHIE ........ 63

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Évolution de l'industrie du sciage des résineux (1961-1980) .............................. 3

TABLEAU 2 : Fédération des producteurs de bois du Québec ........... 26

TABLEAU 3 : Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue ................................. 28

TABLEAU 4 : Office des producteurs de bois de la région de Québec .. 35

TABLEAU 5 : Syndicat des producteurs de bois de la Beauce .......... 40

TABLEAU 6 : Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie ........... 43

TABLEAU 7 : Office des producteurs de bois de La Pocatière ......... 47

TABLEAU 8 : Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent .. 51

TABLEAU 9 : Résumé des préoccupations de chaque organisme .......... 55

TALBEAU 10: Classement des priorités régionales .................... 56

TABLEAU 11: Productions et règlements couverts par les plans conjoints ................................. 58

## INTRODUCTION

### But de l'étude

Les forêts privées québécoises se retrouvent surtout dans la partie sud de la province, sur des sols très productifs. On devrait par conséquent y trouver suffisamment de tiges de qualité pour répondre aux besoins de l'industrie forestière. En fait, ces forêts pourraient constituer une source d'approvisionnement importante pour l'industrie du sciage, d'autant plus qu'elles sont situées à proximité des usines. En réalité, seule une faible partie de la matière ligneuse récoltée dans les forêts privées est acheminée vers les usines de sciage.

Déjà en 1982, un groupe de travail mis sur pied par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (Direction générale de l'industrie forestière) était chargé d'analyser la problématique de l'industrie du bois de sciage résineux au Québec et de préparer des éléments de solution. Dans son rapport, le groupe de travail soulignait la gravité des problèmes reliés aux forêts privées.

> "En regard de l'apport des forêts privées à l'approvisionnement des scieries, il appert que le potentiel de bois de sciage est sous-utilisé, à cause de la limite des connaissances qualitatives des massifs forestiers, du désintéressement des propriétaires privés face à la production de bois de sciage et des contraintes de mise en marché. Dans certaines régions, des propriétaires de scierie déplorent le fait qu'ils sont privés de matière première de qualité propre au sciage, massivement dirigée vers des usines de pâtes et papiers. Une réflexion en profondeur semble donc appropriée pour dégager les conditions propices à l'accroissement des scieries." [1]

---

1) L'industrie du bois de sciage résineux du Québec: problématique et éléments de solution. Direction générale de l'industrie forestière, M.E.R., 1982, p.71.

Le présent document se veut la suite logique du rapport Lortie[2] et du travail déjà accompli au niveau de l'industrie de sciage au Québec. La réflexion y est centrée sur l'accroissement de l'apport des forêts privées à l'approvisionnement des usines de sciage. Cette réflexion porte sur les problèmes relatifs à l'approvisionnement et à la mise en marché du bois de sciage ainsi que sur les éléments de solution qui pourraient permettre de résoudre les principaux problèmes le plus adéquatement possible.

## Importance des forêts privées et de l'industrie du sciage au Québec

Malgré la faible superficie qu'elles occupent (10% du territoire forestier), les forêts privées québécoises contribuent de façon majeure à l'économie forestière provinciale. En effet, les forêts privées fournissent environ 25% des approvisionnements en bois ainsi que la matière première pour quantité d'autres produits de consommation. D'autre part, elles occupent les terres les plus productives, les plus accessibles et les mieux situées par rapport aux usines de transformation et aux agglomérations urbaines. Elles forment en outre des espaces verts utilisables à des fins de récréation, de détente et de plein air. Par ailleurs, les forêts privées sont essentielles à la conservation de l'environnement et, enfin, elles occupent des régions où la main d'oeuvre est abondante.

De son côté, l'industrie du sciage a pris beaucoup d'expansion au cours des deux dernières décennies et elle s'est davantage adaptée à la ressource. La production de bois de sciage a plus que triplé et la valeur totale des livraisons (en dollars courants) a été multipliée par douze au cours de cette même période. Le tableau 1 fait ressortir cette évolution.

---

2) Rapport du Comité de consultation sur l'avenir de la forêt privée au Québec, Lortie _et al_., juin 1984.

**TABLEAU 1 - Évolution de l'industrie du sciage des résineux (1961-1980)** [3]

(valeur monétaire en dollars courants)

| Année | Emplois | Salaires | Valeur ajoutée '0 0$ | Livraisons Valeur '000$ | Livraisons Volume '000m$^3$ |
|---|---|---|---|---|---|
| 1961 | 7 940 | 21 127 | 35 725 | 88 714 | 2 368 |
| 1971 | 9 311 | 48 317 | 85 765 | 205 103 | 3 311 |
| 1975 | 11 371 | 103 000 | 178 992 | 364 544 | 3 859 |
| 1979 | 16 472 | 231 709 | 513 792 | 945 537 | 7 790 |
| 1980 | 17 472 | 271 000 | 615 000 | 1 040 500 | 8 023 |

## Problématique générale de l'approvisionnement des industries forestières au Québec

La croissance qu'a connue l'industrie du sciage au cours de la dernière décennie est due principalement aux forêts publiques. Entre 1970 et 1980, l'industrie du sciage a plus que doublé sa consommation de matière ligneuse, ces approvisionnements provenant surtout des forêts publiques. Par contre, la contribution en volume de la forêt privée est demeurée relativement stable. Par ailleurs, les scieries ont triplé la production de copeaux destinée à l'industrie papetière. Au cours de cette même période, l'industrie des pâtes et papiers a diminué son approvisionnement en provenance des forêts publiques. Pourtant, ses besoins en matière ligneuse sont passés de près de 20 millions de mètres cubes à environ 25 millions de mètres cubes. La croissance de la part des sous-produits du sciage dans l'approvisionnement de l'industrie des pâtes et papiers s'est donc faite en partie au détriment des autres sources d'approvisionnement.

---

3) Ibid., p.4.

Comme les statistiques indiquent que la forêt privée a fourni sensiblement la même quantité de matière ligneuse aux usines de pâtes et papiers au cours de la dernière décennie, il faut en conclure que c'est au détriment de la forêt publique que les copeaux ont pris de l'importance comme source d'approvisionnement de cette industrie.

En fait, au cours des années soixante-dix, la forêt privée a globalement fourni à l'industrie forestière un volume de bois de l'ordre de 8 millions de mètres cubes par année. En termes d'importance relative, la forêt privée fournissait en 1970 environ 30% de l'approvisionnement de l'industrie forestière, comparativement à 25% en 1980.

## Problématique générale des forêts privées au Québec

Depuis quelques années, le secteur québécois de la forêt privée éprouve un certain malaise car son rôle est mal défini. Pour résumer en quelques lignes la problématique générale des forêts privées au Québec, on pourrait dire que la forêt est peu ou mal aménagée; qu'elle est caractérisée par des peuplements jeunes à dominance feuillue, par une dégradation tangible de certaines superficies productives à fort potentiel et par un morcellement qui limite les interventions; que la récolte s'oriente prioritairement vers les essences résineuses causant, dans certaines régions, une surexploitation du groupe sapins-épinettes et une sous-exploitation des feuillus et, enfin, que les mécanismes de mise en marché engendrent parfois des frictions entre les différents intervenants (industrie, syndicat ou office, propriétaire).

La problématique des forêts privées met en cause trois entités principales: la forêt elle-même, source de matière première, les propriétaires gestionnaires de cette forêt et les industries forestières, principales utilisatrices de la ressource. Cependant, le Gouvernement et les forêts publiques ont une importance capitale dans la mise en marché des bois récoltés dans les forêts privées.

Les problèmes vécus par les intervenants de la forêt privée peuvent être répartis en cinq grandes catégories: aménagement, mise en marché, financement, législation, producteurs forestiers.

Au niveau de l'aménagement, on déplore le manque d'intérêt d'un grand nombre de propriétaires pour l'aménagement intensif, l'inexistence d'un système de protection adéquat contre les insectes et les maladies, l'inaccessibilité des territoires boisés et l'imprécision des données relatives à la disponibilité annuelle et à la qualité des tiges.

Pour sa part, la mise en marché est rendue difficile à cause du manque de diversité des produits, de l'inertie face à la recherche de nouveaux débouchés (bois feuillus), du système d'allocation en vigueur (interrelation entre bois public et bois privé), des prix peu élevés qui ont cours et des contrats d'approvisionnement actuels.

Les problèmes liés au financement proviennent de la discrimination dont les propriétaires forestiers non-agriculteurs sont victimes en matière de taxation foncière, des dispositions fiscales qui ne favorisent pas l'investissement forestier car elles sont inadaptées à la récolte forestière et du faible taux de rentabilité des investissements forestiers.

Même si les interventions du M.E.R. dans les forêts privées ont été réalisées jusqu'à maintenant avec un minimum de dispositions législatives et réglementaires, plusieurs autres lois ont un impact direct sur ce secteur. Dans certains cas, cet impact est positif (loi du mérite forestier, loi des marchés agricoles), mais il peut également s'avérer négatif (fiscalité municipale, loi de l'impôt sur le revenu).

Enfin, le producteur forestier vit aussi certains problèmes du fait qu'il n'est pas reconnu officiellement. Il ne peut donc bénéficier des avantages dont jouit le producteur agricole. Par ailleurs, le producteur manque souvent d'information et il ne dispose pas de l'aide technique et

professionnelle dont il aurait besoin pour connaître et adopter des moyens de gestion efficaces.

## Méthodologie

Dans un premier temps, nous avons recueilli toutes les informations pertinentes à notre étude dans des documents de référence et des mémoires présentés au comité de consultation sur l'avenir de la forêt privée au Québec. Cet exercice avait pour but d'identifier les principaux problèmes reliés à l'approvisionnement en bois de sciage tels que perçus par les différents intervenants du secteur "forêt privée".

Dans un deuxième temps, nous avons rencontré certains organismes impliqués dans la mise en marché du bois de sciage au Québec (A.M.B.-S.Q., F.P.B.Q., R.M.A.Q.) afin de connaître leurs réactions et leurs préoccupations face aux problèmes préalablement identifiés et aux différentes hypothèses de solution suggérées. Suite à ces rencontres, nous avons donné à nos consultations une orientation régionale. Pour ce faire, nous avons choisi certaines régions-cibles riches d'une assez longue expérience dans la mise en marché du bois de sciage.

Les rencontres avec les Syndicats et les Offices de Producteurs débutaient par un exposé du mandat qui nous avait été confié et les intervenants étaient ensuite soumis à un questionnaire très précis à partir duquel ils étaient invités à discuter des différents problèmes limitant la contribution des forêts privées à l'approvisionnement en bois de sciage et à énoncer des solutions qui permettraient d'accroître cette contribution. À la fin de chacune de ces rencontres, nous dressions un tableau synthèse dans lequel on énumérait, par ordre de priorité, les problèmes particuliers à la région ainsi que les éléments de solution envisagés. (La liste des organismes rencontrés et le calendrier des activités sont présentés à l'annexe 1. Les principaux éléments du questionnaire utilisé lors de ces rencontres constituent l'annexe 2).

## 1.0 LA PROBLÉMATIQUE

À partir des mémoires soumis au comité de consultation sur l'avenir de la forêt privée au Québec, on a identifié les principaux problèmes reliés à l'approvisionnement en bois de sciage provenant des forêts privées. Sur les quelque 150 mémoires soumis et consultés, une quarantaine avaient été retenus pour fins d'analyse. Cette approche visait à définir la problématique telle que perçue par différents intervenants préoccupés par l'avenir de la forêt privée et à identifier des hypothèses de solution adéquates.

Le rapport Lortie[4], présenté au ministre Yves L. Duhaime en juin 1984, a constitué un document de base aux fins de cette étude. Nous avons tenu compte des recommandations énoncées relativement à l'approvisionnement en bois de sciage et nous avons tenté de les approfondir.

Ce chapitre est divisé selon les quatre principaux facteurs qui limitent actuellement l'approvisionnement en bois de sciage: la mise en marché, la récolte, la forêt comme ressource et la transformation à l'usine.

### 1.1 Mise en marché

La mise en marché constitue certes un facteur limitatif de premier ordre. Des mémoires consultés, deux grandes lignes de pensée se dégagent. D'une part, les industriels du sciage sont assez réticents à s'approvisionner chez les petits producteurs à cause de la faiblesse et de l'instabilité de cette source d'approvisionnement. D'autre part, les petits producteurs ne semblent pas intéressés à produire davantage de bois de sciage à cause des prix trop faibles, du manque d'information sur ce secteur d'activité et, surtout, à cause de l'organisation même de la mise en marché du bois de sciage.

---

4) Lortie _et al_., _op_. _cit_.

Les industriels du sciage perçoivent la forêt privée comme une source d'approvisionnement secondaire qui vient après les forêts publiques ou même les forêts américaines. Même s'ils ne sont pas réfractaires à l'idée d'augmenter les approvisionnements venant de la forêt privée, les industriels impliqués dans le bois de sciage continuent de mettre en doute la fiabilité de cette source d'approvisionnement.

> "Les bois en provenance des forêts privées ne représentent pas, pour les utilisateurs, une source d'approvisionnement sûre et stable puisque la majorité des propriétaires privés ne se servent de leur lot que comme revenu d'appoint et, parfois, en cas de besoin seulement" (ANIBS, p.7).

> "La faiblesse et l'instabilité relatives des sources d'approvisionnement disponibles du côté québécois obligent nos industriels du sciage à s'approvisionner du côté américain" (Groupe d'industriels du sciage, Beauce, p.3).

> "Au sein du groupe REXFOR, il n'y a pas de scierie ou d'usine de déroulage qui ne désire augmenter ses approvisionnements en provenance de la forêt privée et toutes sont convaincues que la chose est possible. D'une façon générale, on regrette de ne pouvoir compter avec fiabilité sur un volume annuel en provenance de la forêt privée" (REXFOR, p.2).

Les petits producteurs ne semblent pas intéressés à produire davantage de bois de sciage, principalement à cause du prix trop faible qui leur est offert par l'industrie. Il est évident que la similarité des prix de vente du bois de sciage et du bois de pâte ne favorise pas la production de billes de sciage et, conséquemment, il arrive fréquemment que des tiges qui conviendraient à la fabrication de bois de sciage soient plutôt transformées dans les usines de pâtes et papiers.

"Sans vouloir généraliser, beaucoup d'usines de sciage offrent des prix ridiculement bas à nos producteurs pour leur production, à tel point qu'il devient plus intéressant pour eux d'expédier leur bois aux usines de pâte plutôt que de pratiquer une sélection coûteuse qui, au bout de la ligne, ne leur rapporte pas plus" (S.P.B. Laurentides, O.P.B. Gatineau, p. 36).

"Les prix sont souvent équivalents ou presque au bois à pâte pour un produit de qualité supérieure" (S.P.B. Beauce, p.27).

"Les prix en vigueur en 1984, pour la fibre feuillue et résineuse, sont nettement supérieurs au prix du sciage, même du déroulage" (MacLaren, p.5).

"Par ailleurs, ces usines étaient plus ou moins intéressées à acheter le résineux et les propriétaires n'en voyaient pas la rentabilité car ils étaient à la merci des marchés, le pire pour les produits de sciage étant à ce moment inférieur de 20% à celui des pâtes et papiers à l'échelle du Québec" (S.P.B. Abitibi-Témiscamingue, p.20).

"Les rares acheteurs de bois de sciage voudraient obtenir des bois de qualité. Cependant, les prix ne conviennent pas nécessairement" (S.P.B. Gaspésie, p.3).

Une des raisons du manque d'intérêt des propriétaires de boisés privés pour la production de bois de sciage pourrait provenir d'un manque d'information relativement à cette forme de production et aux possibilités du marché.

"Dans plusieurs cas, les propriétaires forestiers ne sont pas au courant des prix et des spécifications requises pour les bois de sciage et de déroulage dans leur région; les prix

payés par leurs utilisateurs sont pourtant souvent plus intéressants que ceux des bois à pâte. Pire que cela, il arrive que des propriétaires forestiers ignorent tout simplement l'existence d'un marché pour les bois de sciage et de déroulage dans leur région" (REXFOR, p.2).

## 1.2 Récolte

Une autre cause importante du manque d'intérêt des propriétaires de boisés pour la production de bois de sciage vient du fait qu'à première vue, les équipements actuels de façonnage et de manutention des billes ne s'adaptent pas à cette production. Habitués depuis nombre d'années à produire du bois à pâte d'une longueur de 1,22 mètre (4 pieds), les petits producteurs trouvent difficile et coûteux de modifier leurs méthodes d'exploitation.

> "Si l'on tient compte du fait que la demande pour les billes de bois à pâte est en baisse constante aux dépens de la demande de copeaux sans écorce, il est évident que les producteurs devront produire davantage de billes de sciage s'ils veulent récolter les volumes à maturité de leurs lots boisés. À cet effet, ils devront modifier quelque peu leurs méthodes de récolte, prendre conscience de nouveaux débouchés pour leurs produits, s'adapter à de nouvelles unités de mesure et à de nouvelles normes d'utilisation" (J. Maranda, Université Laval, p.9).

Toujours au niveau de la récolte, des plaintes ont été formulées dans plusieurs régions relativement au mesurage des bois venant de la forêt privée. Ces plaintes sont liées au manque d'uniformité dans le mode de mesurage retenu de la forêt à l'usine. On ne dispose d'aucune législation régissant le mesurage en forêt privée. On déplore aussi l'absence de normes de classification précises pour déterminer la qualité du bois. Ces lacunes insécurisent le petit producteur et le découragent de produire du bois de sciage.

## 1.3 La forêt

La forêt privée québécoise a subi de profondes modifications au cours des cent dernières années. À cause de l'exploitation démesurée de la matière ligneuse et des différentes épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette on se retrouve aujourd'hui face à une forêt privée morcelée, dégradée et, dans plusieurs régions, face à une pénurie de tiges de qualité propres au sciage.

> "À présent, les pénuries de bois de qualité se font sentir surtout dans le domaine du bois de déroulage et du bois de sciage provenant de résineux et de feuillus" (MacLaren, p.2).

> "On retrouve donc, comme résultat de ces prélèvements à outrance, une forêt diminuée de sujets de grande qualité propres au sciage" (S.P.B. Laurentides, O.P.B. Gatineau, p.36).

> "La qualité des tiges que l'on retrouve actuellement dans les forêts de l'Estrie ne répond pas aux besoins des manufacturiers de bois d'oeuvre de la région" (S.P.B. Estrie, p.8).

## 1.4 Transformation

La plupart des usines de sciage (régions de Québec, Abitibi-Témiscamingue et Saguenay-Lac-Saint-Jean) sont actuellement équipées pour recevoir des billes de fort diamètre. Les industriels cherchent donc d'abord ce type de billes que la forêt privée ne peut leur fournir car la plupart des billes y sont de petit diamètre. Cette situation limite évidemment l'apport de la forêt privée, surtout dans les régions frontalières où l'importation devient quelquefois la principale source d'approvisionnement.

## 1.5 Autres éléments

Comme on l'a mentionné plus haut, les importations de billes en provenance des États-Unis constituent la principale source d'approvisionnement de certaines usines frontalières. Cette situation est due à la disparité entre les besoins en matière ligneuse, qui sont très élevés, et le potentiel ou la disponibilité réelle des forêts privées de ces régions. Si les États-Unis décidaient éventuellement d'interdire l'exportation de billes vers le Québec, plusieurs usines de sciage construites près de la frontière américaine seraient forcées de fermer leurs portes.

La fiscalité est un autre problème qui désavantage la forêt privée. Dans plusieurs cas, la taxation foncière, qui est basée sur la valeur du bois sur pied, n'encourage pas les propriétaires à laisser croître leur boisé assez longtemps pour récolter des billes de dimensions propres au sciage.

Finalement, la crise économique et son impact sur l'industrie de la construction créent une situation à risques élevés pour les industriels du sciage. La fluctuation de la demande du produit fini se répercute jusqu'aux sources d'approvisionnement. Lorsque la demande est bonne, les volumes d'approvisionnement augmentent, ce qui avantage la forêt privée mais, lorsque la demande décroît, les volumes d'approvisionnement diminuent et la forêt privée en souffre.

## 1.6 Brève analyse des relations entre les principaux facteurs

L'intérêt des industriels du bois de sciage pour le bois provenant des forêts privées est conditionné par leur technologie de transformation et leurs alternatives d'approvisionnement. La technologie de certaines usines ne permet pas la transformation du bois de faible diamètre, ce qui limite évidemment le volume de bois en provenance de la forêt privée. D'un autre côté, tant et aussi longtemps qu'une usine peut choisir ses sources d'approvisionnement, ce choix portera sur les sources les plus avantageuse et les plus économiques. Actuellement, la

forêt privée ne constitue pas la source d'approvisionnement la plus sûre, la plus stable ni même la plus économique.

Si la forêt privée ne constitue pas actuellement une source d'approvisionnement sûre et stable, ceci est dû principalement à un manque d'intérêt des propriétaires de boisés pour la production du bois de sciage. Les principales raisons de ce manque d'intérêt sont: les prix souvent équivalents ou presque à ceux du bois à pâte, les conditions de mise en marché, les difficultés rencontrées dans le façonnage et la manutention des billes et le manque d'information sur le marché.

L'évolution et la localisation des usines de sciage au Québec reflètent bien cette volonté de s'approvisionner au meilleur coût. Les usines situées dans les régions du Nord-Ouest et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont connu un développement industriel incomparable. Ce développement a été provoqué surtout par la proximité des forêts publiques dont l'exploitation était économiquement plus avantageuse. Étant donné la structure actuelle de notre industrie du sciage, les usines implantées dans ces deux régions reçoivent près des deux tiers de toute la production québécoise de bois de sciage. En d'autres termes, quelques établissements (4%) fournissent à eux seuls 63% du volume total de bois de sciage produit au Québec. À l'inverse, les 967 usines de sciage installées au sud de la province ont une production annuelle inférieure à 10 000 $m^3$ et elle ne fournissent que 13% de la production totale. En fait, 821 scieries québécoises ont une production inférieure à 2 000 $m^3$ par an.

## 1.7 Résumé et conclusion

Les problèmes sont aussi nombreux que complexes. D'une part, les industriels du sciage sont prêts à augmenter leur volume d'approvisionnement en provenance de la forêt privée mais ils ne sont pas prêts à le faire à n'importe quel prix. D'autre part, les producteurs de bois désirent augmenter leurs livraisons aux usines de sciage à condition d'obtenir un prix qui corresponde à la juste valeur de leur bois.

## 2.0 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION

La consultation verbale avait comme objectifs d'approfondir la problématique et de trouver des éléments de solution qui tiendraient compte des intervenants et des régions consultées. Il y a d'abord eu rencontre des principaux organismes impliqués dans la mise en marché du bois de sciage au niveau provincial: l'Association des Manufacturiers de Bois de Sciage du Québec, la Régie des Marchés agricoles du Québec et la Fédération des Producteurs de Bois du Québec. Par la suite, sept Syndicats ou Offices de Producteurs de Bois ont été visités, soit ceux de la région de Montréal (en même temps que la F.P.B.Q.), Québec, Abitibi-Témiscamingue, Beauce, La Pocatière, Estrie et Bas-Saint-Laurent. Ces rencontres se sont échelonnées sur une période de sept semaines, du 28 mai au 12 juillet 1984.

## 2.1 Résultats de la consultation

### 2.1.1 Mise en marché

Au Québec, la mise en marché du bois de sciage provenant des forêts privées diffère énormément d'une région à l'autre. On n'a qu'à penser, par exemple, à la région de l'Abitibi-Témiscamingue où cette mise en marché fait l'objet d'un règlement d'exclusivité dans le cadre d'un plan conjoint. Ce règlement stipule que tout le bois de sciage originaire des forêts privées de la région doit être mis en marché par le Syndicat des producteurs de bois et que toute industrie intéressée à s'approvisionner des forêts privées doit négocier avec cet organisme. En d'autres mots, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, tout propriétaire doit avoir l'autorisation du Syndicat ou de l'Office pour mettre sa production en marché. De plus, conformément au règlement de contingentement, le Syndicat ou l'Office fixe un quota qui tient compte de la possibilité de la forêt du propriétaire et de l'état du marché. Le contingentement permet de partager équitablement ces volumes entre les divers producteurs. Les négociations ne touchent toutefois pas les volumes d'approvisionnement, c'est-à-dire que rien n'oblige le propriétaire d'une usine de sciage à s'approvisionner dans les forêts privées si le prix ne le satisfait pas.

Dans les autres régions du Québec, la mise en marché du bois de sciage provenant des forêts privées ne fait l'objet d'aucun règlement d'exclusivité de vente (sauf dans la région du Bas-Saint-Laurent où le règlement d'exclusivité est actuellement suspendu par la Régie des Marchés agricoles). Sans ce règlement, les producteurs transigent leur bois eux-mêmes avec les industriels du sciage. La seule contrainte existante survient lorsque le Syndicat ou Office a négocié des prix minima avec telle ou telle usine. Cette dernière ne peut alors offrir un prix inférieur au prix minimum. Dans certaines régions, le Syndicat ou Office a le pouvoir de négocier des prix minima avec certaines usines ou toutes les usines.

La mise en marché du bois de sciage en provenance des forêts privées est régionalisée. Elle est donc fortement tributaire des orientations que se donne le Syndicat ou l'Office de producteurs local. Par exemple, il est peu probable que la position de l'Office de la région de La Pocatière change à court terme car les producteurs sont satisfaits de la situation actuelle et la demande pour le bois à pâte ne devrait pas être compromise dans les années à venir. Par contre, lorsque la région de l'Abitibi-Témiscamingue a perdu son marché pour le bois à pâte, le Syndicat n'a eu d'autre choix que de s'orienter vers l'industrie du bois de sciage. C'était une simple question de survie.

Ainsi donc, l'organisation de la mise en marché du bois de sciage dépend de la volonté des producteurs. Si cette volonté d'organisation est inexistante, aucune action ne sera posée dans ce sens. Le tableau 11 (p.58) résume les produits et règlements couverts par les différents plans conjoints régionaux.

Lors de la consultation écrite, nous avons identifié le prix comme l'une des raisons majeures pour lesquelles les propriétaires de boisés n'étaient pas intéressés à produire du bois de sciage. La consultation verbale a permis de confirmer ces résultats. Dans plusieurs cas, le prix offert par l'industrie du sciage décourage les producteurs privés qui préfèrent alors d'autres débouchés.

Selon les régions, le prix offert pour le bois de sciage est inférieur, équivalent ou supérieur au prix du bois à pâte. Cependant, tous les producteurs déclarent unanimement que les prix offerts par les usines de sciage sont trop faibles par rapport à la juste valeur du bois. Par ailleurs, étant donné son organisation régionale, le marché du bois à pâte est beaucoup plus sûr et stable. Les producteurs sont donc plus intéressés par l'industrie des pâtes et papiers. D'une part, ils sont sûrs de pouvoir y écouler leur production et, d'autre part, les méthodes de mesurage qui y sont utilisées leur paraissent plus fiables.

La similarité actuelle entre le prix du bois de sciage et celui du bois à pâte favorise donc la production de bois à pâte au détriment de celle du bois de sciage. Si les producteurs se voyaient offrir de meilleures conditions et de meilleurs prix pour le bois de sciage, ils n'hésiteraient pas à s'orienter vers cette production. Mais, comment peut-on augmenter le prix du bois de sciage? Les intervenants suggèrent d'augmenter les droits de coupe dans les forêts publiques et de créer des avantages fiscaux pour l'industrie. Si elle était adoptée, cette solution rendrait le bois des forêts privées concurrentiel par rapport au bois récolté dans les forêts publiques. Par ailleurs, en créant certains avantages fiscaux pour l'industrie, on réduirait l'impact négatif de la hausse des droits de coupe.

Les intervenants suggèrent aussi d'améliorer la mise en marché du bois de sciage. L'exemple de la région de l'Abitibi-Témiscamingue démontre que le prix du bois de sciage est à la hausse depuis trois ans alors que le prix du bois à pâte reste stable. Il ne faut pas oublier, cependant, que le marché du bois à pâte est presque inexistant dans cette région. Il n'en demeure pas moins que les producteurs ont tout à gagner lorsqu'ils se donnent des outils de négociation auprès des industries. Certaines régions ont d'ailleurs déjà amorcé un processus de négociation des prix. Leur objectif, à plus ou moins long terme, est d'en arriver à négocier des prix fermes et, par la suite, d'obtenir un règlement d'exclusivité.

Plusieurs industriels et propriétaires voient ce genre de règlement comme une entrave à leur liberté individuelle. L'expérience démontre pourtant que l'exclusivité d'une ou de plusieurs productions présente de très nets avantages. Elle permet:

- de planifier, contrôler et préserver les contrats d'approvisionnement;
- de négocier les productions annuelles sans dépasser les possibilités de la forêt;
- aux industriels, de rationaliser leurs efforts de négociation;
- aux producteurs, de s'assurer de la vente de volumes équitables lorsqu'il y a contingentement.

La mise en application d'un règlement d'exclusivité et, éventuellement, d'un règlement de contingentement (répartition équitable des volumes entre les producteurs) exige un cheminement long et ardu. Elle suppose aussi une sensibilisation accrue des propriétaires de boisés privés qui doivent connaître tous les avantages liés à l'exclusivité.

Actuellement, sept régions travaillent à l'établissement des conditions de mise en marché du bois de sciage et du bois d'oeuvre. Ce sont l'Abitibi-Témiscamingue, la Gatineau, la région de Labelle, des Laurentides, du Bas-Saint-Laurent, de la Beauce et, partiellement, celle de Montréal.

L'Abitibi-Témiscamingue a conclu des conventions de mise en marché avec onze acheteurs représentant les secteurs du sciage, des panneaux et du déroulage. Ces conventions établissent les quantités achetées par catégorie d'essence, les dimensions, le prix versé au fournisseur, les méthodes de mesurage ainsi que les conditions de paiement et de livraison. En 1982, les volumes de bois dirigés vers ces acheteurs représentaient 85% de la matière ligneuse mise en marché dans la région, soit environ 175 000 $m^3$.

Le cas de l'Abitibi-Témiscamingue est probant: la forêt privée peut accroître sa participation à l'approvisionnement de l'industrie du sciage et du bois d'oeuvre. En 1976, la contribution des forêts privées de la région à l'approvisionnement de l'industrie du sciage et du bois ouvré ne représentait en effet que 10% de la matière ligneuse dans la région, soit environ 14 000 $m^3$.

Les industriels intéressés par le bois provenant des forêts privées ont demandé au M.E.R. de le leur réserver en sus de leur approvisionnement issu des forêts publiques. D'autres usines ont obtenu la priorité de ces volumes à l'intérieur de leur permis.

Les régions de Gatineau, Labelle et des Laurentides ont conclu des ententes avec quelque trente usines de sciage établies sur leurs territoires. Ces ententes spécifient les essences et les dimensions du bois et le prix minimum qui doit être payé par l'acheteur. En 1982, le volume dirigé vers ces acheteurs s'établissait à quelque 75 000 $m^3$, soit près de 10% de toute la matière ligneuse mise en marché dans ces régions. En 1980, c'est-à-dire avant cette crise qui a ébranlé l'industrie du sciage, cette contribution s'élevait à 175 000 $m^3$, soit près de 15% de la matière ligneuse mise en marché dans ces régions. Les syndicats impliqués publient chaque année, à l'intention des propriétaires de la région, la liste des ententes conclues et des acheteurs intéressés.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, les conditions de mise en marché du bois de sciage sont établies par le syndicat et la Sonab Inc., agent négociateur de tous les acheteurs. Cette convention établit les prix minima devant être versés par les acheteurs selon les catégories d'essences et les dimensions. On y trouve également des spécifications relatives à la qualité du bois et au mesurage.

En 1982, quelque 27 usines de sciage du Bas-Saint-Laurent ont déclaré avoir utilisé un volume d'environ 408 000 $m^3$ c'est-à-dire près de 40% de toute la matière ligneuse mise en marché dans cette région.

Dans la région de la Beauce, les producteurs ont adopté une résolution demandant au Syndicat des producteurs de bois de la Beauce de s'impliquer plus à fond dans la mise en marché du bois de sciage afin d'en arriver à court ou moyen terme à négocier des conventions de mise en marché avec les scieries régionales. Ces conventions prévoient habituellement des conditions de vente minimales afin d'assurer une meilleure sécurité et une plus grande équité aux producteurs qui font du bois de sciage.

Les négociations avec les scieries de la Beauce sont déjà entamées et la convention de mise en marché retenue comporte cinq éléments: la qualité du produit vendu, les quantités que les scieries désirent acheter, le mesurage du bois, les prix minima payés aux producteurs et le financement de la mise en marché du bois de sciage par le prélèvement d'un pourcentage sur les ventes.

Dans la région de Montréal, couverte depuis peu par un plan conjoint, le Syndicat a établi un premier contact avec les industriels du sciage. Par le biais d'un questionnaire adressé à chacun d'eux, le Syndicat étudie la possibilité de s'impliquer dans la mise en marché du bois de sciage provenant de la forêt privée.

### 2.1.2 Récolte

Le deuxième facteur limitant l'approvisionnement en bois de sciage en provenance de la forêt privée est celui de la récolte. Avant de mettre un certain volume de bois en marché, il faut savoir s'il est possible de le récolter de façon rentable. À l'heure actuelle, beaucoup de propriétaires ne s'intéressent pas à la production de bois de sciage à cause des difficultés qu'ils rencontrent lors du façonnage, de la manutention des billes et/ou du mesurage. Les industriels du sciage sont libres de choisir leur(s) source(s) d'approvisionnement et ils préfèrent naturellement les plus économiques et les plus fiables.

Cette liberté de choix a une incidence directe sur les conditions de mise en marché, plus particulièrement au niveau du prix. Lorsqu'une usine de sciage peut s'approvisionner dans la forêt publique, où les droits de coupe sont peu élevés et où l'exploitation intensive permet de réaliser des économies appréciables, les prix demandés par les propriétaires privés doivent être compétitifs. Ces propriétaires encourent pourtant des coûts de production plus élevés dus à une exploitation sur une superficie beaucoup plus réduite et au manque de machinerie adaptée. Les propriétaires de boisés d'une superficie moyenne (entre 100 et 150 hectares) sont financièrement incapables d'acquérir de la grosse machinerie pour exploiter leur boisé.

Les industriels du sciage préfèrent donc s'approvisionner dans les forêts publiques où la matière ligneuse est disponible à moindre coût. Ajoutons à cela la stabilité et la fiabilité qui caractérisent les approvisionnements provenant des forêts publiques et on comprend pourquoi la forêt privée n'est encore qu'une soupape de sécurité soumise aux fluctuations du marché.

La mécanisation représente un obstacle sérieux pour l'exploitation des forêts privées. Les propriétaires de boisés disposent généralement de machinerie adaptée à la récolte du bois à pâte (longueur de 1,22 mètre ou 4 pieds). Les producteurs pourraient toujours récolter des billes de 2,44 mètres ou 8 pieds. Mais, ils ne peuvent guère récolter de billes plus longues car le façonnage et la manutention deviennent alors beaucoup plus difficiles, l'exploitation se faisant surtout sur de petites superficies ou par coupe à diamètre limite. D'une part, les propriétaires hésitent à utiliser des équipements susceptibles d'endommager leur boisé et, d'autre part, ils sont réticents à manipuler des billes lourdes.

Tous les intervenants sont d'accord pour qu'on intensifie la recherche dans ce secteur afin d'améliorer les équipements existants. Si elle était adaptée aux petites superficies, la machinerie faciliterait le travail en forêt.

Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer l'esprit de créativité des producteurs. Si on leur donne des conditions propices à la production de bois de sciage, ils en feront, peu importe la longueur de bille exigée. Le mesurage de la récolte est un autre facteur qui pourrait favoriser cette production. Au cours de notre consultation, nous avons découvert que certains intervenants voient le mesurage comme un problème majeur alors que d'autres le jugent moins prioritaire. Il n'en demeure pas moins que le mesurage est toujours au coeur des discussions entre la Fédération des producteurs de bois du Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Le mesurage des bois provenant de la forêt privée est actuellement laissé à la discrétion de l'industrie ou des producteurs. Certaines usines emploient des mesureurs licenciés, d'autres non. Plusieurs gros producteurs engagent des mesureurs licenciés alors que les petits producteurs ne peuvent le faire. Certains Syndicats ou Offices ont des mesureurs licenciés à leur service, d'autres non. Bref, il n'existe actuellement aucune structure ou cadre légal pouvant assurer le mesurage adéquat des bois provenant de la forêt privée. Cette situation, qui occasionne des conflits, des plaintes et des mécontentements, tend à décourager le propriétaire de boisé de produire du bois de sciage.

Selon les personnes rencontrées, le fait de légiférer et de réglementer le mesurage des bois de la forêt privée du Québec permettrait de régler définitivement le problème. Cette législation assurerait que tout le bois provenant de la forêt privée soit mesuré par des mesureurs licenciés. Il se créerait ainsi un climat de confiance mutuelle basé sur un cadre légal bien défini.

### 2.1.3 Ressource-forêt

La nature même de la forêt privée constitue un obstacle à l'augmentation de sa contribution à l'approvisionnement en bois de sciage. Son état actuel nous laisse croire que sa capacité d'alimenter les usines de

sciage est limitée. Les mémoires traitant de l'avenir de la forêt privée sont explicites: la forêt privée présente des faiblesses évidentes au niveau du stock ligneux.

Tous les intervenants sont d'accord pour dire que la forêt privée pourrait augmenter sensiblement son apport à l'approvisionnement des usines de sciage si elle était aménagée de façon intensive. Actuellement, la forêt est souvent laissée à elle-même et on ne remplace pas ce que l'on y prélève. À court terme, il serait difficile d'estimer les volumes d'approvisionnement sans consulter les plans régionaux de mise en valeur de la forêt privée. Ces plans devraient permettre à chaque région d'orienter ses efforts vers des objectifs précis. Ces plans d'action énumèrent les moyens et mécanismes d'intervention nécessaires pour résoudre les divers éléments de la problématique forestière régionale.

Ce n'est pas tout de vouloir aménager la forêt privée, il faut aussi la protéger contre le feu, les insectes, les maladies et parfois même contre l'être humain. Si on veut s'assurer de la perennité de la forêt, on doit la préserver. À l'heure actuelle, beaucoup de tiges en croissance, susceptibles de devenir des billes de sciage, sont utilisées pour le chauffage ou la fabrication de pâte. Cette situation est d'autant plus aberrante qu'on ne connaît même pas le volume exact prélevé en vue du chauffage et l'impact de ces prélèvements sur la disponibilité.

Si on veut augmenter la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines de sciage, il faudra s'assurer à moyen terme que la forêt puisse satisfaire adéquatement la demande. Les moyens pour atteindre cet objectif sont de deux ordres: aménagement et protection.

### 2.1.4 Industries

De façon générale, deux types de production se côtoient au sein de l'industrie québécoise du bois de sciage. L'un est plutôt artisanal: des scieries de service transforment le bois des boisés privés pour le

compte de petits propriétaires. L'autre est industriel: des scieries commerciales usinent le bois des forêts publiques et des grandes forêts privées.

Les usines de sciage sont disséminées un peu partout sur le territoire québécois, mais chacun des types de production est concentré dans certaines régions:

- les scieries de service sont implantées près des centres où l'on retrouve le plus grand nombre de forêts privées, c'est-à-dire dans les régions de Québec, Montréal et du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie;

- les scieries commerciales se sont plutôt localisées en fonction de l'abondance de la ressource. Elles se retrouvent donc principalement à proximité des forêts publiques dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue.

Le volume des tiges récoltées au Québec est plus faible aujourd'hui qu'autrefois. Ceci se traduit par une diminution du diamètre des billes transformées. La majorité des scieries commerciales usinant un fort volume de bois auraient les moyens financiers et technologiques nécessaires pour modifier leur procédé de transformation de façon à accepter des tiges de dimensions réduites. Par contre, à cause du faible volume de bois consommé, les petites scieries de service ne pourraient justifier ces modifications technologiques. Par conséquent, beaucoup d'entre elles ne peuvent recevoir de tiges de faible diamètre et leur production s'en trouve sensiblement réduite.

D'autre part, certains intervenants ont mentionné que le manque de discipline des usines de sciage a fortement défavorisé le bois provenant des forêts privées. D'une part, plusieurs usines de sciage se sont réfugiées vers une production unique; elles ne cherchent aucun nouveau débouché ou marché et ne s'efforcent pas d'améliorer leur productivité

ou leur rendement. D'autre part, plusieurs usines produisent excessivement lorsque les prix sont à la hausse, ce qui provoque des surplus d'inventaire lorsque les prix baissent. Les propriétaires diminuent alors leurs achats de matière ligneuse en provenance des forêts privées.

Pour augmenter la contribution des forêts privées à l'approvisionnement des usines de sciage, il faudrait que l'ensemble de l'industrie adapte sa technologie à la ressource et favorise l'utilisation d'essences secondaires. Le principal obstacle à ces changements réside dans la fragmentation structurelle de l'industrie.

Dans certaines régions, l'insolvabilité de certaines usines est la cause majeure de la faiblesse des approvisionnements en provenance de la forêt privée. La capacité de payer des industriels est souvent faible alors que les producteurs, par l'intermédiaire des organismes qui les représentent, désirent obtenir des garanties de paiement.

### 2.1.5 Autres éléments

Deux autres éléments ont été identifiés lors de la consultation: la fiscalité et la fluctuation de la demande du produit fini. Selon les intervenants, ces éléments contribuent à la faiblesse de la contribution des forêts privées aux approvisionnements de bois de sciage.

Le régime fiscal actuel de taxation municipale ne favorise pas la production de bois de sciage de qualité. La loi sur la taxation municipale stipule en effet que l'évaluation des lots boisés est basée sur la valeur marchande réelle des tiges sur pied. On pénalise donc les propriétaires dont le stock sur pied est de bonne qualité. De plus, si le propriétaire fait des travaux d'amélioration, la valeur de son boisé augmente et ses taxes aussi. Cette situation est d'autant plus sérieuse que, contrairement au producteur agricole, le propriétaire forestier ne bénéficie pas d'un remboursement partiel de ses taxes municipales.

Quant à l'impôt sur le revenu, il touche les bénéfices provenant de la coupe ou de la cession des droits de coupe, qui sont considérés comme des revenus ordinaires. Il ne s'applique pourtant pas aux bénéfices provenant de la vente d'une terre boisée qui sont calculés comme un simple gain de capital. Le propriétaire a donc souvent avantage à vendre son terrain boisé à un exploitant forestier plutôt que d'y effectuer lui-même les travaux requis. Les activités d'exploitation sont peu rentables et l'impôt vient encore diminuer les revenus que le propriétaire peut retirer de son boisé. Il l'amène donc indirectement à se désintéresser de la production de bois.

La fluctuation de la demande du produit fini a une incidence directe sur les prix payés aux producteurs. Lorsque la situation économique se détériore et que le marché de la construction faiblit, la demande pour les produits du sciage diminue, ce qui entraîne une diminution du prix aux usines. À leur tour, celles-ci diminuent leurs approvisionnements en provenance de la forêt privée.

## 2.2 Synthèse globale par région

Selon les représentants de la Fédération des producteurs de bois du Québec, les principaux éléments de la problématique sont les alternatives d'approvisionnement, les lacunes de la réglementation, les déficiences au niveau de l'information, de la formation et du mesurage (voir tableau 2).

### 2.2.1 Abitibi-Témiscamingue

Le tableau 3 nous montre que le principal élément problématique est le prix du bois de sciage jugé trop faible par rapport à sa juste valeur. Si les prix étaient plus élevés, les propriétaires seraient davantage intéressés à aménager et à conserver leur boisé. Le deuxième élément problématique est relié au prix: il s'agit de la concurrence des forêts publiques. À cause des droits de coupe peu élevés et de la

## TABLEAU 2
## SYNTHÈSE GLOBALE

ORGANISME: Fédération des producteurs de bois du Québec

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| 1 | Alternatives d'approvisionnement | L'existence d'alternatives d'approvisionnement (forêts publiques et Maine) ne rend pas nécessaire l'adoption d'un règlement d'exclusivité dans le bois de sciage | - Plan d'allocation intégrant les forêts privées<br>- Connaissance de la ressource<br>- Plan de mise en valeur |
| 2 | Réglementation | Réglementation peu développée par rapport au marché du bois de sciage (billes) | - Information des producteurs afin de les sensibiliser aux avantages de l'exclusivité en matière de bois de sciage |
| 3 | Information/ formation | Manque d'information sur les prix, les spécifications du produit, l'existence des marchés et les techniques de tronçonnage des feuillus | - Implication accrue des Syndicats et Offices dans l'information et la formation |
| 4 | Mesurage | Absence de législation sur le mesurage dans les forêts privées | - Adoption d'une législation sur le mesurage dans les forêts privées |
| 5 | Demande | Fluctuation de la demande du produit fini | - Taux d'intérêt spécifiques pour la construction<br>- Développement de marchés outre-mer<br>- Une plus grande discipline de la part des scieries en vue de mieux adapter l'offre et la demande |

TABLEAU 2 (suite)

**SYNTHÈSE GLOBALE**

ORGANISME: Fédération des producteurs de bois du Québec

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| | | | - Organisation d'un fonds de compensation<br>- Gel des prix dans le temps (contrats futurs, vente par anticipation) |
| 6 | Fiscalité | Taxation mal adaptée aux longues révolutions dans le sciage | - Adapter la fiscalité à la spécificité forestière |
| 7 | Mécanisation | Difficultés de débardage et débusquage; coûts d'exploitation élevés | - Services spécialisés de débardage et de débusquage |

## TABLEAU 3
## SYNTHÈSE GLOBALE

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| 1 | Prix | Prix trop faible du bois de sciage (billes) | - Augmentation des droits de coupe dans les forêts publiques avec avantages fiscaux à l'industrie<br>- Subsides au transport |
| 2 | Alternatives d'approvisionnement | Concurrence des forêts publiques (résineux et feuillus) | - Augmentation des droits de coupe dans les forêts publiques<br>- Subsides au transport<br>- Plan d'allocation |
| 3 | Fiscalité | Fiscalité non avantageuse | - Avantages fiscaux (crédit à l'investissement et baisse des impôts |
| 4 | Mécanisation | Absence d'équipement adapté à la petite forêt privée<br>Manque de connaissances techniques | - Formation de travailleurs (tronçonnage)<br>- Recherche et développement d'équipements plus adaptés au débardage, au débusquage et aux coupes sélectives<br>- Services spécialisés de débardage et débusquage<br>- Mise en commun de la machinerie<br>- Crédit forestier mieux adapté à l'utilisation d'équipement de débardage et de débusquage |

TABLEAU 3 (suite)

**SYNTHÈSE GLOBALE**

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (suite)

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| | | | - Tarification de la C.S.S.T. mieux adaptée à l'exploitation forestière |
| 5 | Forêt elle-même | Méconnaissance du potentiel de la forêt privée | - Inventaire forestier et stratégies sylvicoles |
| 6 | Mesurage | Absence de législation sur le mesurage dans les forêts privées | - Législation adéquate<br>- Possibilité de changer le mode de mesurage (poids avec facteur) |
| 7 | Demande | Fluctuation de la demande du produit fini | - Développer des marchés outre-mer<br>- Imposer une plus grande discipline aux industriels<br>- Contrats de vente à terme (bourse)<br>- Programmes gouvernementaux d'aide à la construction favorisant les produits forestiers conventionnels |
| 8 | Technologie | Absence d'usines de transformation du bois de faible qualité et des résidus non-commerciaux (houppiers de tremble, aulne, etc.) | - Développement d'usines adaptées à la ressource existante |

TABLEAU 3 (suite)

**SYNTHÈSE GLOBALE**

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (suite)

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| 9 | Information | Délai de transmission d'information sur les prix, les spécifications du marché et l'existence du marché<br><br>Difficulté du suivi de l'information | - Amélioration de la diffusion de l'information (rapidité et continuité) |
| 10 | Forêt elle-même | Non-utilisation de peuplements surannés et/ou affectés par la tordeuse<br><br>Existence de superficies improductives | - Accent sur la récupération des peuplements surannés et affectés par la tordeuse<br><br>- Mise en valeur des superficies improductives |

rentabilité accrue des opérations forestières pratiquées sur de grandes superficies, le bois des forêts privées ne peut concurrencer celui des forêts publiques.

Les membres de la direction du Syndicat croient toutefois que la demande pour le bois des forêts privées continuera d'augmenter suite à la décision du ministère de l'Énergie et des Ressources d'obliger les scieries à s'approvisionner au nord de la région pour les essences résineuses.

Pour solutionner ces deux problèmes, les participants suggèrent que les droits de coupe dans les forêts publiques soient augmentés et que l'on accorde parallèlement certains avantages fiscaux à l'industrie. Ils suggèrent également que l'on accorde des subsides aux propriétaires privés pour le transport de leur bois. Le coût de transport du bois provenant des forêts privées est très élevé en Abitibi-Témiscamingue car la majorité des scieries y sont situées à proximité des forêts publiques. Finalement, pour tenter d'amoindrir la concurrence des forêts publiques, on souhaite qu'un plan d'allocation des bois soit adopté afin de partager équitablement les volumes à récolter.

Le troisième élément problématique identifié est relié à la fiscalité. Présentement, la taxation municipale et les régimes fiscaux ne favorisent pas les propriétaires de boisés privés et ils influencent indirectement le prix du bois de sciage. Les participants suggèrent donc d'accorder des avantages fiscaux à ces propriétaires comme, par exemple, un crédit à l'investissement ou une réduction des impôts.

La mécanisation des opérations forestières en forêt privée constitue la quatrième source de problèmes identifiée. L'absence d'équipement adapté à la petite forêt privée ne favorise pas la production de billes de sciage. Certains propriétaires n'osent pas utiliser de gros équipements de crainte d'endommager leur boisé, particulièrement la régénération établie. De plus, les travailleurs forestiers manquent de connaissances techniques relativement à la production du bois de sciage. Comme solution à ces problèmes, on suggère de poursuivre et même d'intensifier

la recherche et le développement d'équipements plus adaptés aux opérations forestières dans les forêts privées. On voudrait également voir naître soit des parcs de machinerie qui pourraient desservir un certain nombre de producteurs, soit des services spécialisés de débardage et de débusquage pour sortir le bois des forêts.

La ressource forestière elle-même constitue le cinquième élément problématique. Le potentiel réel de la forêt privée est présentement inconnu car l'inventaire forestier n'est pas encore terminé. On sait que cet inventaire est un outil préalable à l'élaboration d'un plan de mise en valeur. Dès que cet outil sera disponible, le Syndicat de la région pourra décider des moyens et des mécanismes d'intervention à utiliser pour tenter de solutionner les divers éléments de la problématique forestière.

Le mesurage est une autre source de problèmes. Étant donné le manque de législation, les producteurs éprouvent certaines difficultés lorsqu'ils font face aux industries. Ce problème est encore plus aigu pour les essences feuillues, tout particulièrement pour le tremble. Pour régler ce problème il suffirait qu'on adopte une législation adéquate. Mentionnons aussi qu'on pourrait adopter un nouveau mode de mesurage. Une usine de sciage de l'Abitibi-Témiscamingue mesure présentement la matière ligneuse au poids plutôt qu'au volume.

La fluctuation de la demande du produit fini est une autre source de problèmes car elle influence directement le prix que les industriels sont prêts à payer aux producteurs. Bien que les producteurs restent très vulnérables devant ces fluctuations, ils pourraient en amoindrir l'impact en développant de nouveaux marchés outre-mer, en imposant une plus grande discipline aux industriels. Il faudrait aussi instaurer des programmes gouvernementaux d'aide à la construction favorisant les produits forestiers conventionnels. La création d'un marché à terme pour le bois de l'est du Canada à la Bourse de Montréal devrait également aider à régulariser le prix du bois de sciage.

L'absence d'usines de transformation de bois de faible qualité et de résidus non-commerciaux constitue un huitième problème pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. La solution consisterait à développer des usines adaptées à la ressource existante.

On déplore, en neuvième lieu, la déficience de l'information concernant le bois de sciage. D'une part, les délais dans la transmission de l'information sur les prix sont souvent trop longs et ils ne permettent pas de régulariser la production. D'autre part, le marché du bois de sciage et ses exigences sont méconnus par une grande partie des producteurs. Il serait donc souhaitable d'améliorer la diffusion de l'information tant du point de vue de la rapidité que de la continuité et de sensibiliser davantage les producteurs aux possibilités qu'offre le marché du bois de sciage dans leur région.

Finalement, le potentiel de production de billes de sciage de qualité est limité et plusieurs peuplements surannés ou affectés par la tordeuse ne sont pas utilisés. Dans un contexte où l'on se doit d'exploiter la forêt de façon optimale, on devra axer une partie des efforts sur la récupération de ces peuplements et sur la mise en valeur des superficies improductives.

On pourrait résumer les préoccupations soulevées en Abitibi-Témiscamingue en disant que les problèmes prioritaires affectent directement le prix que les producteurs obtiennent pour leur bois de sciage. Bien que le plan conjoint comporte un règlement d'exclusivité pour le bois de sciage, l'usine a toujours le choix de ses sources d'approvisionnement. Si la forêt privée n'est pas en mesure de concurrencer le bois de la forêt publique, elle demeurera une source d'approvisionnement de deuxième ordre.

## 2.2.2 Région de Québec

Contrairement à celui de l'Abitibi-Témiscamingue, le plan conjoint de la région de Québec ne comporte aucun règlement d'exclusivité pour la mise en marché du bois de sciage. Néanmoins, l'Office des producteurs de bois négocie actuellement des prix réels minima avec certaines usines.

Le prix du bois de sciage constitue la première préoccupation dans la région de Québec. Ce prix est jugé trop faible par rapport à celui du bois à pâte. Pour solutionner ce problème, on suggère ici encore d'augmenter les droits de coupe dans les forêts publiques, d'améliorer la négociation collective en y incluant des règlements d'exclusivité et de contingentement et, enfin, de consolider la structure de mise en marché du produit fini. L'avantage des règlements d'exclusivité c'est qu'ils permettent une meilleure planification des approvisionnements et un partage plus équitable du marché entre les producteurs ou entre les industries.

L'exclusivité serait nécessaire mais non suffisante s'il n'y a pas de garantie de paiement. Plusieurs usines de sciage n'ont pas une grande capacité de payer leurs fournisseurs, particulièrement les producteurs de bois. Cette situation défavorise la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines de sciage car les propriétaires de boisés se méfient de ces usines.

Du côté des alternatives d'approvisionnement, la concurrence de la forêt publique influence directement les conditions de mise en marché, plus particulièrement au niveau des prix. En plus de réclamer une augmentation des droits de coupe, les membres de l'Office désirent qu'on adopte un plan d'allocation qui privilégierait la forêt privée. Ils souhaitent que les responsables de la forêt privée participent à l'élaboration du plan d'allocation.

TABLEAU 4

**SYNTHÈSE GLOBALE**

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois de la région de Québec

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| 1 | Prix | Prix trop faible du bois de sciage (billes) | - Augmentation des droits de coupe dans les forêts publiques<br>- Amélioration de la négociation collective (règlements d'exclusivité et de contingentement)<br>- Amélioration de la structure de la mise en marché du produit fini |
| 2 | Paiement | Insolvabilité des scieries | - Garantie de paiement |
| 3 | Alternatives d'approvisionnement | Concurrence de la forêt publique | - Favoriser la forêt privée<br>- Plan d'allocation intégrant les forêts privées |
| 4 | Petites scieries | Multiplicité des petites scieries | - Restructuration de l'industrie du sciage |
| 5 | Mécanisation | Absence d'équipements de débardage et de débusquage adaptés à la petite forêt | - Services spécialisés de débardage et de débusquage<br>- Cours de triage<br>- Recherche |
| 6 | Technologie | Inadaptation de la technologie des usines à la ressource ligneuse (petits bois et autres essences) | - Adaptation de la technologie à la ressource<br>- Utilisation des essences secondaires |

TABLEAU 4 (suite)

**SYNTHÈSE GLOBALE**

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois de la région de Québec (suite)

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| 7 | Mesurage | Absence de législation sur le mesurage dans les forêts privées | - Obtenir une législation sur le mesurage dans les forêts privées |
| 8 | Information | Manque d'informations sur les prix, les spécifications du marché et l'existence des marchés | - Négociations avec les utilisateurs avant de proposer des choses aux propriétaires<br>- Faire un prélevé sur la production pour obtenir des ressources additionnelles en vue d'améliorer l'information sur les prix et les marchés |
| 9 | Demande | Fluctuations de la demande de produit fini | - Restructuration de l'industrie du sciage afin de mieux adapter l'offre à la demande<br>- Développer des marchés outre-mer |

L'autre problème identifié dans la région de Québec réside dans la multiplicité des petites scieries. Si l'on veut faire une allocation des volumes vers les usines, il faudra partager le marché et définir ces volumes. Cette sélection risque de provoquer la fermeture de certaines petites usines. Les principaux intervenants du domaine devraient se pencher sur la restructuration de l'industrie du sciage.

Les producteurs sont conscients qu'ils devront produire davantage de bois de sciage dans l'avenir, mais le mode de récolte représente une contrainte de taille au niveau des équipements. Les appareils de débardage et de débusquage dont on dispose actuellement ne sont pas adaptés à la petite forêt privée. On suggère donc de poursuivre les recherches en vue d'améliorer les équipements existants et de mettre en place ou de créer des services spécialisés de débardage et de débusquage afin de réduire les coûts liés à ces opérations.

La technologie employée par les usines de sciage est un autre facteur qui limite la contribution de la forêt privée à leur approvisionnement. Plusieurs usines de sciage ne disposent pas d'équipements pouvant recevoir les billes de faibles diamètres. Il serait souhaitable d'adapter la technologie à la ressource afin de favoriser une meilleure utilisation de celle-ci.

Les intervenants de la région de Québec considèrent aussi le mesurage comme une source de difficultés. L'absence de législation sur le mesurage des bois provenant de la forêt privée provoque le désintéressement des propriétaires qui ne font pas confiance aux administrateurs des usines de sciage. Pour mousser l'intérêt des propriétaires de boisés privés, il faudrait qu'on adopte une législation sur le mesurage du bois provenant de leurs forêts.

Les producteurs de bois déplorent le manque d'informations relatives au marché du bois de sciage: prix, spécifications requises, possibilités du marché. Dans bien des cas, on ignore même l'existence d'un tel marché. Pour solutionner ce problème, la direction de l'Office croit

nécessaire de négocier avec les utilisateurs avant de proposer des alternatives aux propriétaires de boisés. Une fois cette étape franchie, il devient plus facile d'intéresser les propriétaires et de les informer sur les prix et les marchés en prélevant sur leur production pour obtenir des ressources additionnelles.

Finalement, le dernier problème soulevé est celui de la fluctuation de la demande du produit fini. Bien que l'industrie soit très vulnérable à ces fluctuations, il existe des solutions pouvant amoindrir leur impact. Il s'agirait, entre autres, de développer de nouveaux marchés outre-mer ou de restructurer l'industrie du sciage afin de mieux adapter l'offre à la demande car la conjoncture affecte très rapidement les scieries.

En résumé, deux orientations se dégagent. D'une part, le prix que les propriétaires reçoivent pour leur bois de sciage n'est pas intéressant à cause des coûts d'exploitation élevés, de la concurrence de la forêt publique et du manque de législation concernant le mesurage. D'autre part, la situation actuelle de l'industrie du sciage dans la région ne favorise pas la forêt privée à cause d'un manque de technologie adaptée aux billes de faible diamètre, du grand nombre de petites usines et, surtout, à cause de la faible solvabilité des usines.

### 2.2.3 Région de la Beauce

Aucune usine de pâtes et papiers n'est implantée sur le territoire de la Beauce. Un des facteurs qui a motivé le Syndicat des producteurs de bois à s'impliquer dans la mise en marché du bois de sciage vient du désir de conserver et même d'augmenter les avantages économiques découlant de la transformation de la matière ligneuse dans la région même ou elle est récoltée. Avec les industries papetières, ce sont les autres régions qui bénéficient des retombées économiques de cette activité. Pour que la région de la Beauce puisse bénéficier de ces retombées économiques importantes, il était devenu important que le bois de la région soit transformé dans la région même.

Une fois de plus, la première contrainte identifiée dans la région est reliée aux prix. Contrairement à ce qui se passe dans les autres régions, le prix du bois de sciage est légèrement supérieur au prix du bois à pâte dans la Beauce. Il n'est toutefois pas encore assez avantageux pour inciter les propriétaires de boisés à produire du bois de sciage. Pour solutionner ce problème, le Syndicat se propose de négocier d'abord des prix minima et, ensuite, des prix fermes qui tiendraient compte des coûts de production. Si le Syndicat prouve son efficacité, les producteurs se donneront les outils nécessaires pour aller plus loin et se donner entre autres un règlement d'exclusivité pour le bois de sciage. Pour l'instant, le Syndicat ne juge pas essentiel d'obtenir un tel règlement.

La demande actuelle pour le bois de sciage est forte dans la région. Cependant, à cause de nombreux facteurs externes, les propriétaires de boisés sont peu intéressés à en produire. Le Syndicat propose donc d'informer ses membres afin de réduire les effets négatifs d'une mauvaise connaissance du marché.

Un des facteurs externes qui limitent la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines de sciage est le mesurage. L'absence de législation relative au mesurage des bois de la forêt privée décourage les propriétaires de boisés qui font face aux industries. L'adoption d'une législation appropriée serait un moyen d'intéresser les producteurs en leur inspirant une plus grande confiance.

L'absence d'équipement de débardage et de débusquage adapté à la petite forêt privée est un autre facteur qui freine sa contribution à l'approvisionnement des usines de sciage. Le Syndicat propose que des crédits à l'investissement soient accordés pour l'achat d'équipements forestiers. Ces crédits inciteraient les propriétaires à investir davantage dans leur boisé et à diminuer leurs coûts d'opération. La recherche dans ce domaine devrait être intensifiée en vue d'améliorer les équipements existants.

## TABLEAU 5
## SYNTHÈSE GLOBALE

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois de la Beauce

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| 1 | Prix | Prix du bois de sciage (billes) peu élevé par rapport au bois à pâte | - Négociations de prix minima d'abord et, ensuite, de prix fermes, en tenant compte des coûts de production<br>- Règlement d'exclusivité pour le bois de sciage (objectif à long terme seulement) |
| 2 | Motivation | Manque d'intérêt des producteurs à faire des billes de sciage | - Information et éducation |
| 3 | Mesurage | Absence de législation sur le mesurage dans les forêts privées | - Adoption d'une législation sur le mesurage dans les forêts privées |
| 4 | Mécanisation | Absence d'équipements de débardage et débusquage adaptés à la petite forêt privée | - Recherche<br>- Crédit à l'investissement sur l'équipement pour aider le propriétaire à investir (bonus ou subvention) |
| 5 | Fiscalité | Absence de mesures fiscales encourageant le propriétaire à laisser pousser sa forêt et à récolter l'optimum | - Reconnaissance de l'importance du secteur forestier et attribution d'avantages fiscaux appropriés |
| 6 | Demande | Fluctuation de la demande du produit fini | - Contrats de vente à terme (bourse) |

TABLEAU 5 (suite)

**SYNTHÈSE GLOBALE**

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois de la Beauce (Suite)

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| 7 | Forêt elle-même | Forêt jeune et dégradée | - Programme d'aménagement et de subvention |
| 8 | Technologie | Absence d'usines de transformation pour les essences inutilisées | - Développement d'usines de transformation |
| 9 | Réglementation | Manque d'organisation de la mise en marché à l'échelle provinciale | - Adoption d'un plan conjoint provincial pour le bois de sciage |

La production de bois de sciage est aussi limitée par la fiscalité. L'absence de mesures fiscales encourageant le propriétaire à laisser pousser sa forêt pour la récolter au moment optimum contribue à ce que des peuplements à fort potentiel de sciage ne parviennent pas à maturité. Tant et aussi longtemps que la récolte sera taxable, les propriétaires ne seront pas intéressés à faire de grosses productions sur de longues rotations. Pour remédier à cette situation, il faudrait reconnaître l'importance du secteur forestier et lui accorder certains avantages fiscaux.

La fluctuation de la demande du produit fini provoque, comme nous l'avons déjà vu, une fluctuation de l'offre de matière ligneuse provenant de la forêt privée. Les contrats de vente à terme pour les bois de l'est du Canada devraient régulariser la demande du produit fini et permettre une meilleure stabilité.

Dans son état actuel, la forêt elle-même est un élément problématique. À cause de la fiscalité et de l'aménagement extensif plutôt qu'intensif, la forêt est jeune et dégradée. Il faudrait donc l'amender et favoriser un type d'aménagement intensif en instaurant des programmes adéquats et même en accordant des subventions aux propriétaires de boisés.

L'absence de débouchés pour les essences présentement inutilisées défavorise la forêt privée de la région de la Beauce. Il serait donc souhaitable d'y implanter de nouvelles usines de transformation pouvant traiter les essences secondaires.

Finalement, dans la région de la Beauce, on déplore le manque d'organisation de la mise en marché à l'échelle du Québec. Le Syndicat est d'avis que s'il n'y a pas de concertation provinciale, les régions limitrophes de la Beauce vont perturber les efforts déployés jusqu'à maintenant. Il est donc proposé d'adopter un plan conjoint provincial pour le bois de sciage.

TABLEAU 6

**SYNTHÈSE GLOBALE**

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| 1 | Mesurage | Absence de réglementation sur le mesurage en forêt privée | - Réglementation/législation |
| 2 | Prix | Incertitude causée par la fluctuation du prix du produit fini et du mesurage | - Négociation de prix minima d'abord et de prix fermes ensuite<br>- Exclusivité |
| 3 | Solvabilité | Insolvabilité des usines situées loin de la frontière | - Garanties de paiement |
| 4 | Technologie | Usines non adaptées aux petits bois de la région (à l'exclusion des usines situées à la frontière) | - Adaptation de la technologie à la ressource<br>- Utilisation des essences secondaires |
| 5 | Alternatives d'approvisionnement | Concurrence du bois de chauffage | - Réglementation de la production |
| 6 | Formation | Manque de formation des travailleurs forestiers | - Formation |
| 7 | Statut | Reconnaissance du travailleur forestier comme professionnel | - Donner plus de privilèges aux travailleurs forestiers |

En résumé, les facteurs limitant la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement de l'industrie du sciage sont davantage reliés à l'offre plutôt qu'à la demande du produit brut. Ces facteurs amènent les propriétaires de boisés à se désintéresser de la production de bois de sciage. La cause première de ce désintéressement provient du prix peu alléchant qui résulte des autres facteurs liés au coût d'exploitation: fiscalité, mécanisation, mesurage.

### 2.2.4 Région de l'Estrie

Contrairement aux trois autres régions déjà décrites, l'Estrie n'est pas impliquée dans la mise en marché du bois de sciage. Au cours des deux dernières années, le conseil d'administration a décidé de ne pas poursuivre les démarches entreprises en ce sens. Avec la venue de la nouvelle usine de pâtes et papiers, à Windsor, les perspectives d'avenir pour le bois à pâte semblent bonnes et l'implication dans la mise en marché du bois de sciage semble moins intéressante.

La différence de prix entre le bois à pâte et le bois de sciage n'est pas un facteur qui empêche la production de bois de sciage. Le mesurage est la principale préoccupation en Estrie. L'absence de réglementation dans ce domaine constitue une contrainte importante qui limite les approvisionnements vers les usines de sciage. Certains propriétaires manquent de confiance, ce qui provoque une baisse des volumes dirigés vers les usines de sciage. Pour faire renaître cette confiance, il faudrait légiférer et réglementer le mesurage des bois provenant de la forêt privée.

Malgré le peu de différence entre le prix du bois à pâte et celui du bois de sciage, l'incertitude causée par la fluctuation du prix du produit fini et le mesurage n'incite pas la forêt privée à approvisionner davantage l'industrie du sciage. D'autant plus que le marché du bois à pâte est beaucoup plus sûr et stable que celui du bois de sciage. Pour régler ce problème, il faudrait entreprendre des négociations de prix minima d'abord et de prix fermes ensuite, pour en arriver éventuellement à un règlement d'exclusivité.

Du côté de l'industrie, l'insolvabilité des usines implantées ailleurs qu'en bordure de la frontière représente un problème d'importance. Les établissements situés près de la frontière, qui s'approvisionnent presque à 100% dans les états de la Nouvelle-Angleterre, n'ont été construits que pour transformer ces volumes de bois venant du Sud. Les autres usines devraient être couvertes par des garanties de paiement, genre d'assurances qui garantissent au propriétaire le paiement de sa production, quoiqu'il arrive à l'usine.

Les usines construites loin de la frontière ne disposent pas d'équipements adaptés au bois de faibles dimensions. Il en résulte une sous-utilisation de la ressource pour les essences secondaires ou non-commerciales. Pour permettre une meilleure utilisation de la matière ligneuse, ces usines devraient adapter leur technologie à la ressource.

Bien que certaines essences soient sous-utilisées, une partie non négligeable du bois de sciage de l'avenir s'en va actuellement en bois de chauffage. Il est même très difficile pour les autorités concernées (M.E.R et S.P.B.E.) de quantifier le volume annuel exact de bois récolté pour le chauffage puisqu'il n'est pas obligatoire de détenir un permis pour cette forme de production. Pour protéger la ressource forestière, il faudrait assurer un meilleur contrôle en réglementant la production. Cette réglementation pourrait amener l'adoption d'un permis de distributeur de bois de chauffage.

Finalement, les deux derniers éléments problématiques découlent du rôle du travailleur forestier et de la nature de son travail. D'une part, ces travailleurs ne reçoivent pas une formation adéquate pour accroître leur production et la rendre la plus sécuritaire possible et, d'autre part, ils sont peu reconnus comparativement à d'autres types de travailleurs. Ils sont souvent considérés comme de simples "bûcherons" et non comme des travailleurs à part entière. Pour améliorer l'utilisation des ressources humaines en forêt, il serait bon de créer des programmes de formation et d'accorder plus de privilèges aux travailleurs forestiers.

## 2.2.5 Région de La Pocatière

Les propriétaires de boisés privés de la région de La Pocatière ne sont actuellement pas impliqués dans la mise en marché du bois de sciage et, pour le moment, ils ne tiennent pas à s'y intéresser. Dans ce domaine, les régions n'évoluent pas toutes au même rythme car les intérêts et les objectifs des propriétaires varient. Malgré le manque d'intérêt pour la mise en marché du bois de sciage manifesté par les propriétaires de boisés de la région de La Pocatière, l'Office des producteurs de bois reconnaît le danger de surexploiter la forêt privée découlant de la non-réglementation de la production de bois de sciage.

L'absence de mesures visant à protéger le potentiel forestier constitue la préoccupation première. Un volume important d'essences résineuses est prélevé dans la région pour être acheminé vers des usines de sciage situées hors de la région. Comme il n'existe aucune réglementation limitant cette production, la région subit une perte importante qui affecte directement le potentiel des forêts privées. Le plan de mise en valeur nouvellement conçu devrait permettre de sensibiliser les propriétaires à ce problème.

Dans l'ensemble, les propriétaires de boisés se disent plus intéressés à produire du bois à pâte que du bois de sciage, notamment à cause de la stabilité et de la fiabilité du marché du bois à pâte et à cause du manque d'équipement de débardage et de débusquage adapté à la petite forêt privée.

Ce sont là les seuls éléments problématiques identifiés dans la région de La Pocatière en ce qui concerne le bois de sciage. Rappelons que ce sont les propriétaires de boisés, membres de l'Office, qui ont le pouvoir de définir les objectifs de cet organisme. Ces objectifs varient donc avec les besoins des propriétaires et/ou suite à des bouleversements dramatiques, comme la perte complète d'un marché. En d'autres termes, si les conditions actuelles de mise en marché ne changent pas de façon drastique, les propriétaires de boisés n'éprouveront pas le besoin de modifier leurs orientations, peu importe les avantages qu'ils en retireraient.

## TABLEAU 7

## SYNTHÈSE GLOBALE

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| 1 | Protection | Absence de mesures pour la protection du potentiel forestier (surexploitation due à la production du bois de sciage - maintien) | - Plan de mise en valeur (sensibilisation des producteurs via le plan de mise en valeur) |
| 2 | Mécanisation | Absence d'équipements de débardage et débusquage adaptés à la forêt privée | - Recherche |

**2.2.6 Région du Bas-Saint-Laurent**

La consultation effectuée dans la région du Bas-Saint-Laurent a suscité l'élaboration d'un document très fouillé sur la question du bois de sciage. Les auteurs du document identifient les problèmes de la région et énumèrent les solutions envisagées par les responsables du Syndicat des producteurs de bois.

La contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines de sciage dans la région du Bas-Saint-Laurent provient d'abord du manque de discipline de l'industrie. Lorsque le marché du bois de sciage devient intéressant, plusieurs usines marginales viennent perturber la planification et l'organisation financière des grandes usines. Il s'ensuit une exploitation désordonnée et des fluctuations quasi imprévisibles du marché. Le Syndicat de la région du Bas-Saint-Laurent accorde une importance primordiale à ce problème car il refuse de ne considérer que la possibilité d'accroître la part de la forêt privée dans la production de bois de sciage et veut plutôt tenter de régulariser la part de la forêt privée dans cette production.

La politique forestière gouvernementale se soucie peu de contrôler les sources d'approvisionnement des industriels et ne tente pas de privilégier le bois de la forêt privée.

Alors que tous reconnaissent que la qualité du bois de sciage doit être de beaucoup supérieure à celle du bois destiné aux pâtes et papiers, le prix payé aux producteurs ne justifie pas cette importance que l'on accorde à la qualité. Comme les producteurs ne disposent pas de l'équipement nécessaire pour récolter du bois de sciage et que les prix offerts sont peu intéressants, ils manquent évidemment de motivation. Il est essentiel que les producteurs soient assurés d'un prix convenable qui couvre au moins leurs coûts de production.

De son côté, le Syndicat veut d'abord s'assurer que la matière première sera toujours disponible. Comme les restrictions (exclusivité et contingentement) qui touchent la production du bois à pâte n'existent pas pour le bois de sciage, les producteurs peuvent outrepasser les possibilités de leurs boisés, mettant ainsi la ressource en péril.

Le mesurage des bois est souvent problématique. Dans le contexte actuel, il arrive que l'acheteur et le vendeur ne s'accordent pas sur la mesure du volume transigé. Il s'ensuit alors une insatisfaction qui a une influence directe sur la motivation des propriétaires à produire du bois de sciage.

L'industrie forestière doit avoir des sources d'approvisionnement sûres. Présentement, la forêt publique constitue trop souvent sa première source d'approvisionnement et les conditions imposées aux industries pour passer d'une source à une autre ne sont pas respectées. Les conditions nécessaires pour que les propriétaires de forêts privées puissent fournir des garanties d'approvisionnement à l'industrie du sciage n'existent pas et l'industrie se satisfait de cette situation puisque cette ambiguïté et l'inexistence de mécanismes de contrôle la servent au plus haut point.

En ce qui a trait à la fiscalité, on retrouve sensiblement les mêmes préoccupations que dans les autres régions. Étant donné les efforts que les propriétaires doivent déployer pour aménager leurs boisés et le rôle joué par le temps dans la production de matière ligneuse, les taxes levées sont de nature à décourager les propriétaires d'aménager leurs forêts de façon intensive. D'autant plus que le revenu tiré de la vente du produit ne couvre que très partiellement les frais encourus et ne compense pas les énergies investies.

Pour le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, la vente de la matière ligneuse s'avère souvent une entreprise beaucoup trop complexe. En tout premier lieu, il faudrait pouvoir s'assurer que

l'acheteur est solvable. La plupart du temps, les transactions demeurent incertaines jusqu'au dernier moment car les acheteurs refusent de donner des garanties aux producteurs, même s'ils en exigent de leur part.

Malgré l'augmentation constante des coûts du transport et la diminution consécutive des revenus des producteurs, on remarque qu'on ne tient pas toujours compte du facteur distance lors de l'implantation de nouvelles usines. On constate, d'autre part, que le couvert forestier des unités de production existantes ne correspond pas toujours aux besoins spécifiques des scieries.

Pour ce qui est de la mécanisation, les producteurs du Bas-Saint-Laurent disposent des équipements nécessaires pour produire du bois à pâte en billes de 1,22 mètre ou 4 pieds. S'ils devaient couper des billes de plus de 2,44 mètres ou 8 pieds, ces équipements ne suffiraient plus. Par ailleurs, les équipements forestiers disponibles sur le marché sont beaucoup trop imposants et dispendieux pour le petit propriétaire dont la production annuelle ne justifie aucunement un tel investissement.

D'autre part, les propriétaires privés craignent que la production de bois de sciage n'entraîne une perte accrue de matière ligneuse car le petit bois est difficilement utilisable par cette industrie.

Enfin, le marché du bois de sciage est très instable. Cette situation a une incidence marquée sur les prix offerts aux producteurs de bois qui sont souvent victimes de ces fluctuations. Conséquemment, la planification des activités et des inventaires est très difficile. On manque de données sur l'état de l'industrie et les chiffres sont déjà périmés lorsqu'ils sont disponibles. Finalement, l'évolution relativement rapide de l'industrie forestière amène les propriétaire à s'adapter constamment au marché mais cela leur est d'autant plus difficile qu'ils ne connaissent pas les tendances à moyen et à long terme.

## TABLEAU 8
## SYNTHÈSE GLOBALE

ORGANISME: Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| 1 | Industrie | Manque de discipline de l'industrie | - Consortium de vente<br>- Recherche d'une plus grande efficacité<br>- Respect des règles de protection de l'industrie |
| 2 | Gouvernement | Implication de l'État dans l'industrie forestière | - Promotion et recherche<br>- Décisions cohérentes de la part des intervenants<br>- Redéfinir le rôle de Rexfor<br>- Étabir des droits de coupe équitables<br>- Respect des lois existantes |
| 3 | Prix | Prix du bois de sciage trop bas comparativement à celui du bois à pâte | - Établir le coût de production par essence et par utilisation<br>- Prix basés sur le coût de production et les autres coûts s'y rattachant |
| 4 | Forêt | Pérennité de la ressource | - Utiliser la matière ligneuse au maximum<br>- Remettre en production les sols à vocation forestière<br>- Reboisement en feuillus de qualité |

TABLEAU 8 (suite)

**SYNTHÈSE GLOBALE**

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (suite)

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| | | | - Contingenter le prélèvement |
| 5 | Mesurage | Absence de législation sur le mesurage en forêt privée | - Loi sur le mesurage<br>- Code d'éthique<br>- Bureau de surveillance |
| 6 | Plan d'allocation | Alternatives d'approvisionnement | - Privilégier la forêt privée<br>- Contrôle accru des approvisionnements des usines |
| 7 | Fiscalité | Désavantages à produire du bois | - Reconnaissance du statut du producteur forestier<br>- Crédit d'impôt à l'investissement<br>- Abolition de la taxe de vente sur les équipements forestiers<br>- Création d'unités de production rentables |
| 8 | Solvabilité | Insolvabilité des usines | - Améliorer la gestion<br>- Contrôle accru des inventaires |
| 9 | Localisation | Localisation des usines tenant compte des sources d'approvisionnement | - Répartition des usines afin d'éviter les concentrations |

TABLEAU 8 (suite)

**SYNTHÈSE GLOBALE**

ORGANISME: Syndicat des Producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (suite)

| ORDRE DE PRIORITÉ | SUJETS | ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES | ÉLÉMENTS DE SOLUTION |
|---|---|---|---|
| | | | - Localisation près de la ressource |
| 10 | Mécanisation | Équipements non adaptés à la petite forêt privée | - Développer de petits équipements facilitant le travail du propriétaire |
| 11 | Transformation | Technologie non adaptée aux petits bois | - Recherche de nouvelles technologies pour les petits bois<br>- Utilisation maximum |
| 12 | Demande | Fluctuation de la demande du produit fini | - Industrie contrôle plus sa production<br>- Limiter le nombre d'unités de production |
| 13 | Information | Manque d'information | - Accroître l'information venant des industriels<br>- Publication périodique sur l'état de l'industrie |
| 14 | Recherche et développement | Manque de connaissances | - Création de centres de recherches régionaux à vocation forestière |

## 2.3 Résumé de la consultation

Au cours de cette consultation, nous avons tenté d'identifier les problèmes auxquels chacune des régions est confrontée et d'établir leur ordre d'importance. Les personnes rencontrées ont été invitées à proposer pour chacun de ces problèmes des éléments de solution qui permettraient d'améliorer la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines de sciage. Le tableau 9 résume les préoccupations des organismes consultés.

Par la suite, les données régionales ont été combinées afin d'établir la liste des problèmes jugés prioritaires pour l'ensemble des régions. Pour ce faire, chaque élément a été pondéré selon les divers rangs qu'on lui donnait dans chacune des régions. La somme des points obtenus représente la valeur globale de chaque élément (tableau 10). On constate ainsi que les quatre principaux problèmes qui préoccupent l'ensemble des régions sont: le prix, le mesurage, les alternatives d'approvisionnement et la mécanisation.

Il y a très forte corrélation entre chacun des problèmes et le prix qui résulte de l'offre et de la demande de matière ligneuse. Bien que le prix soit la principale préoccupation dans l'ensemble des régions, il est possible de l'influencer, directement ou indirectement, en solutionnant les autres problèmes.

D'autre part, la consultation verbale a permis d'obtenir un éventail considérable de solutions possibles pour les problèmes soulevés. Les différences régionales au niveau des priorités constituent évidemment un problème lorsqu'on veut privilégier certaines solutions plutôt que d'autres.

## TABLEAU 9

## RÉSUMÉ DES PRÉOCUPATIONS PAR ORGANISME

| ORDRE DE PRIORITE | FÉDÉRATION (F.P.B.Q.) | SYNDICAT QUÉBEC | SYNDICAT ABITIBI-TEMISCAMINGUE | SYNDICAT BEAUCE | SYNDICAT ESTRIE | OFFICE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE | SYNDICAT BAS-SAINT-LAURENT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Alternatives d'approvisionnement | Prix | Prix | Prix | Mesurage | Protection de la forêt | Indiscipline indus. |
| 2 | Réglementation | Solvabilité | Alternatives d'approvisionnement | Motivation | Prix | Mécanisation | Implication de l'Etat |
| 3 | Information | Alternatives d'approvisionnement | Fiscalité | Mesurage | Solvabilité | | Prix |
| 4 | Mesurage | Structure de l'industrie | Mécanisation | Mécanisation | Technologie | | Protection de la forêt |
| 5 | Demande | Mécanisation | Connaissance de la forêt | Fiscalité | Alternatives d'approvisionnement | | Mesurage |
| 6 | Fiscalité | Technologie | Mesurage | Demande | Formation | | Alternatives d'approvisionnement |
| 7 | Mécanisation | Mesurage | Demande | Forêt | Statut du travailleur | | Fiscalité |
| 8 | | Information | Technologie | Technologie | | | Solvabilité |
| 9 | | Demande | Information | Réglementation | | | Localisation |
| 10 | | | Protection de la forêt | | | | Mécanisation |
| 11 | | | | | | | Technologie |
| 12 | | | | | | | Demande |
| 13 | | | | | | | Information |
| 14 | | | | | | | Recherche |

TABLEAU 10

**CLASSEMENT DES PRIORITÉS RÉGIONALES**

| | F.P.B.Q. | QUÉBEC | ABITIBI | BEAUCE | ESTRIE | LA POCATIÈRE | BAS-SAINT-LAURENT | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Prix | | 10 | 10 | 10 | 9 | | 8 | 47 |
| Mesurage | 7 | 4 | 5 | 8 | 10 | | 6 | 40 |
| Alternatives d'approvisionnement | 10 | 8 | 9 | | 6 | | 5 | 38 |
| Mécanisation | 4 | 6 | 7 | 7 | | 9 | 1 | 34 |
| Information/motivation | 8 | 3 | 2 | 9 | 5 | | | 27 |
| Forêt | | | 6 | 4 | | 10 | 7 | 27 |
| Fiscalité | 5 | | 8 | 6 | | | 4 | 23 |
| Solvabilité des usines | | 9 | | | 8 | | 3 | 20 |
| Technologie des usines | | 5 | 3 | 3 | 7 | | | 18 |
| Demande du produit fini | 6 | 2 | 4 | 5 | | | | 17 |
| Réglementation | 9 | | | 2 | | | | 11 |
| Discipline de l'industrie | | | | | | | 10 | 10 |
| Structure de l'industrie | | 7 | | | | | 2 | 9 |
| Gouvernement | | | | | | | 9 | 9 |

Pour bien illustrer ces différences régionales, le tableau 11 présente une vue détaillée des règlements inscrits dans les différents plans conjoints en vigueur au Québec. Comme on l'a déjà mentionné, les régions n'évoluent pas toutes au même rythme: certaines sont déjà impliquées dans la mise en marché du bois de sciage alors que d'autres n'ont pas encore senti le besoin de s'y intéresser, même si la loi leur permet d'adopter des plans conjoints couvrant ce marché. L'amorce des démarches visant à organiser la mise en marché du bois de sciage est intimement liée à la volonté des propriétaires de boisés d'une région. La consultation verbale a démontré que certaines régions ne semblent pas pressées de s'y impliquer.

TABLEAU 11

**PRODUCTION ET RÈGLEMENTS COUVERTS PAR LES PLANS CONJOINTS**

| TERRITOIRE | PLAN CONJOINT | | EXCLUSIVITÉ | | CONTINGENTEMENT | | AGENCE CENTRALE DE VENTE | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pâte | Sciage | Pâte | Sciage | Pâte | Sciage | Pâte | Sciage |
| Abitibi-Témiscamingue | X | X | X | X | | | X | X |
| Bas-Saint-Laurent | X | X | X | X* | X | | X | |
| Beauce | X | X | X | | X | | X | |
| Estrie | X | X | X | | X | | | |
| Gaspésie | X | | | | | | | |
| Gaspé-Nord | X | X | | | | | | |
| Gatineau | X | X | | | | | | |
| Labelle | X | X | | | | | | |
| La Pocatière | X | X | X | | X | | | |
| Laurentides I | X | X | | | | | | |
| Laurentides II | X | X | | | | | | |
| Laurentides III | X | X | | | | | | |
| Mauricie | X | X | | | | | | |
| Montréal | X | X | | | | | | |
| Nicolet | X | X | X | | X | | | |
| Pontiac | X | | | | | | | |
| Québec | X | X | X | | X | | X | |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | X | X | X | | | | | |

* Présentement suspendu par la Régie des Marchés agricoles

## CONCLUSION

Les forêts privées du Québec pourraient devenir une source importante d'approvisionnement pour l'industrie du sciage, particulièrement celles qui sont situées à proximité des usines. Cependant, à l'heure actuelle, seul un très faible pourcentage de la matière ligneuse récoltée dans les forêts privées est acheminé vers les usines de sciage.

Notre consultation a démontré que la forêt privée ne constitue pas une source d'approvisionnement sûre et stable étant donné le manque d'intérêt des propriétaires de boisés pour la production de bois de sciage. À cause de ce manque d'intérêt, de forts volumes de bois propre au sciage sont utilisés pour la fabrication de pâte. Le manque de motivation des propriétaires de boisés est attribuable aux prix offerts pour le bois de sciage qui diffèrent peu de ceux du bois à pâte, même si les acheteurs exigent une qualité supérieure; aux conditions de mise en marché souvent plus favorables et plus sûres pour le bois à pâte; aux difficultés rencontrées dans le façonnage et la manutention des billes et au manque d'information sur les possibilités du marché.

La mise en marché constitue un facteur limitatif de premier ordre. D'une part, les industriels du sciage sont peu enclins à s'approvisionner chez les petits producteurs à cause de la faiblesse et de l'instabilité de leur production et, d'autre part, les petits producteurs répugnent à produire davantage de bois de sciage à cause du prix peu alléchant qui leur est offert, du manque d'information sur ce secteur d'activité et de l'organisation même de la mise en marché du bois de sciage. L'organisation du marché du bois de sciage dépend essentiellement de la volonté des producteurs surtout mais aussi des acheteurs. Si la base n'en a pas la volonté expresse, aucune action ne peut être réalisée au niveau de l'organisation.

## ANNEXE 1

### CALENDRIER DES RENCONTRES

| DATE | ORGANISME | PERSONNES RENCONTRÉES |
|---|---|---|
| 28 mai | Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec | Richard Lacasse<br>Florent Milot |
| 4 juin | Régie des marchés agricoles du Québec | Maurice Lagacé |
| 6 juin | Fédération des producteurs de bois du Québec et Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal | Daniel Roy<br>Sylvain Dulac<br>François Goulet |
| 11 juin | Régie des marchés agricoles du Québec | Maurice Lagacé |
| 28 juin | Office des producteurs de bois de la région de Québec | Jean-Marc Drolet<br>Gaétan Deschênes |
| 29 juin | Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue | Louis-Marie Meilleur<br>Armand Plourde |
| 3 juillet | Syndicat des producteurs de bois de la Beauce | Raymond Racine |
| 6 juillet | Office des producteurs de bois de la Pocatière | Georges Fortier |
| 9 juillet | Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie | Jean-Claude Dumas |
| 10 juillet | Fédération des producteurs de bois du Québec et Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal | Georges Dinel<br>Daniel Roy<br>Sylvain Dulac<br>François Goulet |
| 12 juillet | Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent | Jean-Yves Beaulieu<br>Michel Santerre |

[illegible]

# ANNEXE 2

## ÉLÉMENTS DU QUESTIONNAIRE

1. PORTRAIT DU SYNDICAT OU DE L'OFFICE

   - Évolution
   - Organisation
   - Orientations

2. MISE EN MARCHÉ

   - Demande industrielle pour le bois de sciage en provenance des boisés privés.

     . point de vue sur la conversion des usines de pâtes et papiers vers les résidus

     . plafonnement des approvisionnements en provenance de la forêt privée

     . intérêt des industriels du sciage pour la forêt privée

   - Intérêt du Syndicat ou Office pour la mise en marché du bois de sciage

     . relations avec les producteurs, qualité des communications Syndicat-producteurs

   - Prix

     . différence entre le prix du bois à pâte et celui du bois de sciage
     . impact possible d'une augmentation de prix pour les industries

   - Exclusivité

     . avantages/désavantages/contraintes
     . intérêts des producteurs et de leur Syndicat ou Office
     . degré de solution et priorité

ANNEXE 2 (suite)

- Informations relatives au marché (prix, spécifications du produit, distribution, production).

3. RÉCOLTE

- Alternatives au niveau de l'approvisionnement
  . forêt publique et états américains
- Mesurage
- Équipements de débardage et de débusquage
  . coûts d'exploitation
  . connaissances techniques pour le tronçonnage

4. FISCALITÉ

5. FLUCTUATION DE LA DEMANDE DU PRODUIT FINI

6. FORÊT

- Caractéristiques (âge, qualité, essence)
- Disponibilité et contraintes

7. INDUSTRIES DU SCIAGE

- Structure régionale
- Technologie

8. SYNTHÈSE

- Problèmes
- Solutions
- Priorités

**BIBLIOGRAPHIE**

F.P.B.Q., 1983. Considérations relatives à l'implication des syndicats et Offices de Producteurs de bois dans la mise en marché du bois destiné au sciage. Mémoire présenté au M.E.R., 6 p.

Lamy, P., 1981. L'industrie du sciage au Québec 1960-1980. Potentiel de coopération industrielle, Centre d'études en administration internationale, H.E.C., 76 p.

Lortie <u>et al</u>., 1984. Rapport du comité de consultation sur l'avenir de la forêt privée au Québec, 54 p.

Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1982. L'industrie du bois de sciage résineux du Québec: problématique et éléments de solution. Direction générale de l'industrie forestière, 96 p.

Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1984. Document de support sur l'industrie forestière québécoise, préparé par le groupe de travail sur la transformation des bois, première version, 88 p.